

## **Déclaration du Ministre au sujet du rapport annuel 2003 de la SGDN**

Le 26 mars 2004, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) m'a soumis son deuxième rapport annuel conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (LDCN).

Le Rapport rend compte des progrès considérables que la SGDN a accomplis en 2003 :

- elle a mis en place des mécanismes novateurs, comme des groupes de discussion, en vue de consulter le grand public, la collectivité nucléaire et des groupes autochtones
- elle a tenu des ateliers et des tables rondes avec plusieurs collectivités, et procédé à plus de 250 consultations avec des particuliers
- elle a élaboré un bulletin et construit un site Web interactif
- elle a publié le document de discussion intitulé « Posons-nous les bonnes questions? La gestion future du combustible nucléaire irradié du Canada »
- elle a procédé à un sondage auprès de 1 900 Canadiens de tout le pays
- elle a obtenu les avis de 25 scientifiques et 35 juristes
- elle a commandé 40 documents de référence
- elle a amorcé des consultations avec des groupes autochtones et des collectivités de l'industrie nucléaire
- elle a consulté 43 participants autochtones aux audiences de la Commission Seaborn
- elle a communiqué avec 173 organisations et le Groupe d'examen scientifique qui ont participé aux audiences de la Commission Seaborn
- elle a eu des communications avec des organisations nucléaires internationales
- elle a confirmé les dépôts effectués par les sociétés d'énergie nucléaire et Énergie atomique du Canada limitée (EACL) dans les fonds en fiducie, qui totalisent maintenant 660 M\$
- elle a publié ses états financiers le 31 décembre 2003

La présidente de la SGDN, Elizabeth Dowdeswell, attache une très grande importance à la participation du public au processus de dialogue. Le premier document de discussion, « Posons-nous les bonnes questions? La gestion future du combustible nucléaire irradié du Canada », publié en décembre 2003, a exposé le cadre de l'étude. La SGDN, qui amorce actuellement un dialogue avec les Canadiens, a mis à leur disposition un grand nombre de mécanismes par lesquels ils pourront exprimer leurs opinions et leurs préoccupations.

Le Rapport annuel décrit clairement la démarche par laquelle la SGDN formule des propositions de gestion qui seront évaluées en tenant compte des considérations morales et sociales, comme l'exige la LDCN. La SGDN a amorcé des consultations transparentes et ouvertes avec le public.

A la fin de 2002, la SGDN a constitué, en vertu de la LDCN, un comité consultatif qui a pour mandat de conseiller la SGDN en toute objectivité sur son travail. Dans une lettre

qui m'a été remise en mars 2004, le Comité consultatif se dit impressionné par les efforts de la SGDN pour faire participer le public à un dialogue sur la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

Le Rapport de la SGDN confirme qu'EACL et les sociétés d'énergie nucléaire ont déposé dans leurs fonds en fiducie les montants exigés par la LDCN pour l'année 2003. Les 660 M\$ accumulés dans ces fonds à ce jour indiquent que l'industrie nucléaire est déterminée à faire honneur à ses obligations financières pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire au Canada.

Le Rapport annuel met clairement en évidence le dialogue amorcé avec les Canadiens au sujet des prochaines étapes de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. J'encourage les Canadiens à participer au processus décisionnel et à exprimer leurs points de vue à la SGDN.

Le gouvernement du Canada attache une très grande importance à la gestion sécuritaire et écologique des déchets de combustible nucléaire au Canada. Avec l'aide des fonctionnaires de mon ministère, je m'appliquerai à suivre les progrès vers la mise au point d'une solution qui inspire la confiance de la population canadienne pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

— John Efford, ministre des Ressources naturelles

Ressources naturelles Canada  
Le 21 juin 2004